



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Place des pharmaciens dans la stratégie vaccinale pour lutter contre la covid-19

Question écrite n° 40136

## Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la place des pharmaciens dans la stratégie vaccinale pour lutter contre la covid-19. En effet, quand bien même les pharmaciens d'officine sont habilités à vacciner depuis le décret du 5 mars 2021, ils demeurent oubliés. Aussi, comparativement avec les vaccinodromes, les pharmaciens reçoivent peu de doses, ce qui rend difficile la prise en charge des personnes ayant déjà reçu une première injection. Le retard de livraison, voire le manque de doses qu'ils se voient accorder ralentissent la vaccination et ce malgré les compétences reconnues des pharmaciens. Ainsi, il lui demande si le Gouvernement entend donner des moyens supplémentaires aux pharmaciens d'officine afin que le plus grand nombre bénéficie d'un accès à la vaccination.

## Données clés

**Auteur :** [M. Damien Abad](#)

**Circonscription :** Ain (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40136

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 juillet 2021](#), page 5492

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)